



COMITÉ DU 23 JUIN 2021				
DÉLIBÉRATION N°	C2021	06	23	07

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 17/06/2021
- Nb de membres en exercice : 62
- Nb de membres présents : 34
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 11
- Nb de membres absents et excusés : 17

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20210623-C2021062307-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2021

Affichage : 25/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



INSTITUTIONS

PROLONGATION DES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION INNOVATIONS DU SMEDAR

APPROBATION

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité n°C20210203_09 en date du 03/02/2021 approuvant la création et la composition de la Commission Innovations du SMEDAR,

Vu la délibération du Comité n°C20210203_10 en date du 03/02/2021 relative au Règlement intérieur de l'établissement,

Considérant que par délibération n°C20210203_09 en date du 03/02/2021, le Comité syndical a approuvé la création et la composition de la Commission Innovations créée au sein du SMEDAR. La délibération relative au Règlement intérieur des instances du syndicat (n°C20210203_10) en a fixé quant à elle, les modalités de fonctionnement ainsi que sa durée d'intervention ;

Considérant que cette Commission, animée par Madame Marie ATINAULT en sa qualité de Vice-présidente à la valorisation énergétique, s'est réunie à 4 reprises et a permis d'aboutir à la définition des grands enjeux du mandat, dont les 5 thèmes majeurs sont :

- La réduction des déchets à la source
- La lutte contre les pollutions
- La réduction de l'empreinte carbone®
- L'optimisation de la production d'énergie fatale
- L'amélioration de la valorisation

Considérant que les élu.e.s membres de cette commission souhaitent aujourd'hui poursuivre leur engagement et maintenir cette instance afin de suivre l'avancement des projets qui en sont issus. Au regard de l'importance de ces sujets, le rôle de la commission sera primordial et il semble opportun de maintenir cette dernière jusqu'à la fin de l'actuel mandat 2020-2026. La Commission Innovations se réunirait selon les besoins dictés par l'actualité dans le but de vérifier la bonne avancée des projets ;

Ayant entendu l'exposé du Président, Monsieur Stéphane BARRÉ,

Après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité la prolongation des activités de la Commission Innovations au-delà de l'échéance initialement prévue en juin 2021 ;
- Modifie l'article IX du Règlement intérieur du SMEDAR en remplaçant sa dernière phrase « *La Commission Innovations n'a pas vocation à perdurer au-delà du rendu de ses conclusions* » par « *La Commission Innovations est créée pour la durée de l'actuel mandat 2020-2026* ». Les autres dispositions du règlement intérieur restent inchangées.

FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ